

Règlement

« Le Nord-Pas de Calais vu par ses photographes : Les journalistes au travail, hier, aujourd'hui... demain ? »



1) Le Club de la Presse Nord-Pas de Calais prépare sa cinquième exposition photographique intitulée : « *Le Nord-Pas de Calais vu par ses photographes : Les journalistes au travail, hier, aujourd'hui... demain ?* ». Cette exposition itinérante s'inscrit dans le cadre d'une collaboration engagée depuis 2005 avec les photographes de la région Nord-Pas de Calais, avec le soutien de partenaires régionaux privés et institutionnels. Elle a pour vocation de contribuer à la valorisation du travail des photographes. La sélection des images, 35 au maximum, sera arbitrée par une commission composée de journalistes.

2) Sous le thème « *Les journalistes au travail, hier, aujourd'hui... demain ?* », le Club de la Presse ambitionne d'illustrer voire de révéler le quotidien du journaliste tant sur le terrain que dans ses aspects les moins visibles - voire inconnus - pour les lecteurs, auditeurs, téléspectateurs et internautes. Il s'agit de montrer la diversité des métiers, ainsi que celle des médias dans lesquels ils s'exercent. L'ensemble, traitant de l'avant et de l'après numérique, comportera aussi bien des archives que des documents actuels sur les pratiques induites par les « nouvelles technologies » ou illustrant les mouvements de défense d'une profession en perpétuelle évolution.

3) Les critères principaux de sélection seront d'ordre esthétique, de qualité des images.

4) L'exposition est ouverte exclusivement aux photojournalistes et professionnels de l'image de la région Nord-Pas de Calais, en leur nom propre ou sous un pseudonyme. S'ils le souhaitent, les auteurs pourront préciser leur statut ou leur appartenance à un employeur dans la fiche signalétique qui leur sera remise lors de leur inscription pour chaque image proposée. Ces éléments seront repris sur la plaquette de présentation de l'exposition.

5) Chaque participant fournira une copie de sa carte d'identité ou de sa carte de presse. Les photographies ne pourront être signées que du nom propre du photographe ou de son pseudonyme. En aucun cas, un auteur ne pourra présenter sa sélection sous deux modes différents.

6) Les images devront répondre aux obligations des textes en vigueur relatifs au respect de la vie privée.

7) Chaque auteur proposera au maximum 10 images de son choix, d'un poids de 25Mo et d'une qualité suffisante pour supporter un agrandissement 120 X 80cm sur bache. Les images doivent être fournies en format numérique et accompagnées d'un tirage de qualité d'environ 13x19 cm, brillant. La date limite de réception des photos est fixée au vendredi 7 septembre 2012.

8) Les photographes, dont une (ou plusieurs) photo(s) aura (auront) été retenue(s), autorisent le Club de la presse Nord-Pas de Calais à :

- exposer leur(s) photo(s) dans le cadre de l'exposition itinérante « *Le Nord-Pas de Calais vu par ses photographes : Les journalistes au travail : hier, aujourd'hui... demain ?* »
- utiliser ces images sur tous les supports de communication visant à promouvoir l'exposition ou le Club de la presse et ce, à titre gracieux.

9) Il sera demandé aux photographes, dont une (ou plusieurs) photo(s) aura (auront) été retenue(s), de proposer une légende précisant les circonstances et les conditions de la (des) prise(s) de vue(s), le sens de (des) l'image(s) et les intentions de son auteur. Au besoin, le texte de 1500 signes maximum, pourra être rédigés en lien avec le Club de la presse.

10) La participation à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.